



Protéger nos terres, restaurer nos sols : territorialités collectives pour la justice foncière, l'avenir des éleveurs et la restauration écologique

Déclaration commune de la société civile | ICARRD+20 - 23 février 2026

En tant qu'organisations de la société civile, mouvements sociaux, acteurs confessionnels, peuples autochtones, organisations pastorales et paysannes d'Afrique et de l'ensemble du Sud, nous participons à l'ICARRD+20 à un moment de crise profonde et de possibilités urgentes.

Vingt ans après la première Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, les communautés rurales du monde entier continuent d'être confrontées à la dépossession, à la concentration des terres et à la destruction écologique. Malgré les engagements mondiaux visant à mettre fin à la faim et à la pauvreté, les systèmes fonciers et alimentaires sont de plus en plus contrôlés par les intérêts des entreprises et des financiers, tandis que les communautés qui produisent des denrées alimentaires restent marginalisées et en situation d'insécurité.

En Afrique et dans d'autres régions, les systèmes fonciers coutumiers et collectifs sont sapés au nom du développement, de la conservation, de l'atténuation du changement climatique et des investissements à grande échelle. Les projets de compensation carbone, les industries extractives, l'expansion de l'agro-industrie et les marchés fonciers spéculatifs accélèrent la dépossession, la dégradation des sols et les inégalités sociales, excluant souvent les communautés des territoires qu'elles ont gérés collectivement pendant des générations. Dans le même temps, les entreprises agro-industrielles et les investisseurs financiers favorisent l'expansion rapide de l'élevage industriel et de la production animale industrielle à travers l'Afrique, concentrant les terres et les ressources, dégradant les écosystèmes et sapant les systèmes pastoraux et d'élevage à petite échelle essentiels à la souveraineté alimentaire.

Les communautés pastorales sont parmi les plus gravement touchées. L'année 2026 étant l'Année internationale des pâturages et des pasteurs, cette conférence doit reconnaître le rôle central des pasteurs dans les systèmes alimentaires durables et la résilience écologique. Les politiques qui restreignent la mobilité du bétail, privatisent les pâturages communaux ou convertissent les terres de pâturage en projets agro-industriels, de conservation ou de compensation carbone compromettent les moyens de subsistance des éleveurs tout en intensifiant les conflits, la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Pourtant, le pastoralisme reste l'un des systèmes d'utilisation des terres les plus résistants au climat dans les zones arides. Grâce à la mobilité et à la gestion communautaire des pâturages, les éleveurs assurent leur subsistance, fournissent une production vitale de viande et de lait et maintiennent l'équilibre écologique dans des régions où l'agriculture est souvent non durable.



Parallèlement, les communautés qui défendent leurs territoires sont confrontées à la criminalisation et à la violence. Les femmes éleveuses et les petits producteurs, les jeunes et les peuples autochtones restent exclus des processus décisionnels, alors qu'ils jouent un rôle central dans la production alimentaire et la gestion de l'environnement.

ICARRD+20 ne doit donc pas être un simple événement commémoratif. Il doit devenir un tournant décisif.

Nos appels aux gouvernements et aux institutions internationales

1. À l'approche de l'ICARRD+20, nous appelons les gouvernements, les institutions internationales et les partenaires de développement à s'engager à respecter les points suivants : **Reconnaître et protéger les systèmes fonciers collectifs et coutumiers**, y compris les droits fonciers individuels et collectifs tels qu'affirmés dans le CESC, l'UNDRIP et l'UNDROP.
2. **Protéger les pâturages pastoraux et la mobilité du bétail**, y compris les corridors transfrontaliers essentiels à l'adaptation au climat et à la paix, et empêcher la conversion des pâturages à des usages inappropriés tels que les plantations d'arbres en monoculture.
3. **Mettre en œuvre une véritable réforme agraire et une redistribution équitable des terres**, en donnant la priorité aux agriculteurs sans terre, aux femmes, aux jeunes, aux éleveurs et aux communautés autochtones, tout en s'attaquant aux facteurs historiques et politiques de la dégradation des terres et de la pénurie de terres qui en résulte.
4. **Mettre fin à la spéculation foncière et à la financiarisation**, y compris les acquisitions foncières à grande échelle et les systèmes de crédits carbone ou de biodiversité qui déposent les communautés.
5. **Réorienter le financement agricole et climatique vers l'agroécologie, la restauration des pâturages et les systèmes alimentaires communautaires**, et intégrer des stratégies favorables aux éleveurs dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les contributions déterminées au niveau national (CDN). Promouvoir des modèles de conservation qui respectent les droits des éleveurs et veiller à ce que la restauration renforce les moyens de subsistance des éleveurs dans le cadre d'une transition verte équitable.
6. **Investir dans des infrastructures et des services décentralisés compatibles avec les systèmes pastoraux mobiles**, notamment l'eau, les soins vétérinaires, les marchés, l'éducation et la santé.



7. **Garantir la participation significative des communautés concernées** et le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones dans la prise de décisions relatives à la terre, à l'agriculture et au climat.
8. **Protéger les défenseurs des terres et de l'environnement**, et mettre fin à la violence, à la criminalisation et aux déplacements forcés.
9. **Mettre en place des mécanismes contraignants de responsabilité des entreprises** en cas de violations des droits humains et de dommages écologiques tout au long des chaînes de valeur mondiales.

Vers la justice foncière, l'avenir des éleveurs et la restauration écologique

L'avenir ne réside pas dans une marchandisation accrue des terres et des systèmes alimentaires, mais dans la restauration du contrôle des communautés sur leurs territoires, la garantie de la mobilité et des biens communs des éleveurs, et le soutien à des transitions agroécologiques fondées sur la justice et l'intégrité écologique.

ICARRD+20 doit renouveler les engagements mondiaux en faveur de la réforme agraire, de la justice foncière et de la souveraineté alimentaire, sous la houlette des communautés qui soutiennent les systèmes alimentaires et les écosystèmes mondiaux.

**La justice foncière est la justice climatique.
La mobilité des pasteurs est la résilience écologique.**